

vail des enseignant-es, propose de multiplier les primes variables selon les contextes et le « mérite ». De même, l'instauration d'une indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves (ISAE) de 400 euros par an – pour les PE en poste dans les écoles – entend rémunérer des tâches jusqu'ici non comptabilisées.

Bien entendu, il n'y a pas de raison que les PE aient un traitement différencié en la matière par rapport aux certifié-es et agrégé-es, ce que le protocole est loin de supprimer puisque l'indemnité des PE est très inférieure à l'ISOE (cette aumône à un euro par jour – 400 euros par an, c'est 1,09 euros par jour – sonne comme une nouvelle marque de mépris envers les PE).

C'est le principe même de ces réponses indemnitaires qui n'est pas acceptable. Il s'inscrit dans une logique d'heures supplémentaires et d'augmentation du temps de travail. Avec un défaut supplémentaire : les indemnités et les primes ne comptent pas dans le calcul des retraites. C'est doublement perdant pour les personnels et pour la société, à l'envers du nécessaire *travailler moins pour travailler tou-te-s et vivre mieux*.

Nos revendications sur les salaires doivent être portées sans gêne, elles sont légitimes : c'est la répartition inégale des richesses qui provoque des salaires insuffisants, c'est aux profits et aux rémunérations des patron-es, des actionnaires et des rentier-es qu'il faut s'attaquer. Les revendications sur les modalités de la compensation des tâches supplémentaires et de la pénibilité doivent être radicalement distinguées des revendications salariales, qui ont leur légitimité propre, mais qui relèvent d'une autre bataille : celle du partage des richesses.

COMPENSER PÉNIBILITÉ ET TÂCHES SUPPLÉMENTAIRES PAR DES RÉDUCTIONS DE SERVICE

Si on sort des logiques qui prévalent dans l'idéologie dominante, un certain nombre de réponses s'imposent avec une assez grande évidence :

- s'il y a du travail supplémentaire - qu'il s'ajoute par l'attribution de nouvelles tâches ou qu'on reconnaisse enfin des tâches effectuées et jusqu'ici niées - il faut réduire le temps dédié aux autres tâches ;

- s'il y a une pénibilité particulière, il faut modifier l'organisation et les conditions du travail pour l'annuler ou la réduire, et si la pénibilité est irréductible à ces transformations, il faut diminuer le temps de travail pour la compenser.

L'argent ne compense ni la fatigue, ni le stress, ni les maladies liées aux conditions et à la charge du travail. Le *burn out* existe chez les cadres les mieux rémunéré-es. C'est sur le terrain des conditions de travail qu'il faut compenser des problèmes liés aux conditions de travail, et non en le déplaçant sur le terrain des rémunérations.

SUD ÉDUCATION REVENDIQUE :

- UNE AUGMENTATION UNIFORME DES SALAIRES :

+ 400 euros par mois pour tous les salaires jusqu'à un plafond de 3000 euros, pour réduire l'éventail des rémunérations, avec un salaire minimum porté immédiatement à 1700 euros et l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels en activité et à la retraite ; nous combattons toute rémunération « au mérite » et toute évolution différenciée des carrières ;

- LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL AVEC LA SEMAINE DE 32 HEURES SANS PERTE DE SALAIRE NI FLEXIBILITÉ,

réduction du temps de travail qui doit se décliner effectivement par la diminution des obligations de service pour les catégories qui, comme les enseignant-es, n'ont pas bénéficié des lois sur les 39 ou sur les 35 heures ; nous défendons la définition du temps de travail par des maxima hebdomadaires de service sans annualisation ;

- L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL,

en commençant par la réduction du nombre d'élèves par classe et la définition légale de seuils maxima pour les groupes, la prise en compte de la pénibilité, de la souffrance au travail, des risques psychosociaux et de la médecine de prévention : voir à ce sujet le site de notre campagne fédérale « *Et voilà le travail !* » : www.travail.sudeducation.org ;

- LA COMPENSATION, PAR DES RÉDUCTIONS DE SERVICE, DES TÂCHES SUPPLÉMENTAIRES ET DE LA PÉNIBILITÉ,

liées à certaines fonctions et à certains postes de travail, plutôt que par des indemnités.

CES REVENDICATIONS SONT À L'ANTIPODE DES PROJETS DU GOUVERNEMENT. SEULES NOS MOBILISATIONS POURRONT STOPPER LES RÉGRESSIONS ANNONCÉES ET IMPOSER DES ALTERNATIVES.

Sud éducation Loire

BAC Français Orléans-Tours : dysfonctionnements en série

Sud éducation 37 a dénoncé, le 18 juin, les dysfonctionnements qui ont affecté la correction, les convocations et l'évaluation des épreuves anticipées du BAC de Français dans l'Académie d'Orléans - Tours. Nous affirmions que les inspecteurs pédagogiques régionaux ont fait connaître aux examinateurs de français la nécessité de « gonfler » les notes obtenues par les candidat-es pour la session de 2013, en donnant pour consigne de noter les élèves à l'oral sur 24 au lieu de 20. De plus, les correcteurs avaient 120 copies à corriger au lieu des 60-70 copies habituelles. Le 20 juin, notre élue acadé-



mique et notre secrétaire départemental ont répondu aux demandes de nombreux médias. Le 21 juin, seuls le SNES-FSU et Sud éducation ont signé un texte qui appelait à une mobilisation, le 24 juin, avant la prise des copies. Une bonne trentaine de correcteurs accompagnés d'une dizaine d'enseignant-es ont signifié aux autorités leur mécontentement. Un énervement maximal des collègues qui ont reçu des consignes de bienveillance toujours plus larges. Deux camarades sont passés aux télévisions et dans la presse locales. Nous ne manquerons pas de poursuivre notre mobilisation d'autant plus que des pressions se multiplient de la part des inspections.

Sud éducation Indre-et-Loire